

7A'etc



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG

Tel : 05 59 69.19.11.  
Fax : 05 67 07.09.02.  
ie@loubieng.fr  
www.loubieng.fr  
**P.A. - PRÉFECTURE - A.R.**  
**29 FEV. 2016**  
SERVICE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 14 janvier 2016**

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Hervé BERGEROT (3<sup>ème</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>ème</sup> Adjoint) et Sandy LARROQUE.

Membres en exercice	09
Membres Présents	08
Membre Absent	01
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

**Absent et excusé :** Néant

**Absent :** Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

### **OBJET : Acquisition parcelle communale sur l'emprise de l'ancienne carrière de Loubieng.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre Commune, par une délibération en date du 21 mai 2015, a accepté la vente du bien dit « ancienne maison et grange Sallenave » à Monsieur Arnaud VILLA. Ces bâtiments servent actuellement à la Commune de lieu de stockage de différents matériels. Il convient dès à présent de réfléchir sur la possibilité de trouver un nouvel endroit.

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir une parcelle située dans l'emprise de l'ancienne carrière de Loubieng afin d'y installer un nouveau bâtiment.

L'actuelle propriétaire est en négociation pour vendre à une société privée une grande partie de ces terres mais serait d'accord pour réserver un terrain à notre Commune. L'avantage de cette opération serait de réaliser un bâtiment adapté aux besoins de notre Commune dans une zone classée « zone artisanale » de notre carte communale.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acquérir une parcelle d'une superficie maximale de 1500 m<sup>2</sup> pour un prix de négociation de 1 € le m<sup>2</sup> et demande au conseil de se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CHARGE le Monsieur le Maire de mener les négociations pour le compte de la Commune,
- FIXE à 1 € le m<sup>2</sup> le montant de la transaction avec la propriétaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.67.07.09.02.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### **Séance du 14 janvier 2016**

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>o</sup> Adjoint), Hervé BERGEROT (3<sup>o</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>o</sup> Adjoint) et Sandy LARROQUE.

<i>Membres en exercice</i>	<i>09</i>
<i>Membres Présents</i>	<i>08</i>
<i>Membre Absent</i>	<i>01</i>
<i>Pour</i>	<i>08</i>
<i>Contre</i>	<i>00</i>
<i>Abstention</i>	<i>00</i>

**Absent et excusé :** Néant

**Absent :** Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jérémy LAUDA.

**OBJET : Proposition de convention avec la SARL BEARN PROTECTION SECURITÉ INTERVENTION (B.P.S.I.) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre Commune avait pendant trois ans (de janvier 2012 à décembre 2014) souscrit une convention avec la société BPSI afin de formaliser la récupération des animaux errants sur notre territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, notre Commune ne bénéficie plus de cette prestation. La société BPSI nous propose donc un nouveau protocole d'accord sur une durée de cinq ans.

Monsieur le Maire donne lecture de ce projet de contrat et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas donner suite à la proposition de la société BPSI.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.

